

est désireux d'aider le plus possible à la solution des problèmes ardu et difficiles qui surgiront de temps à autre.

M. BLACKMORE: Tous les honorables députés s'enorgueillissent des succès remportés par le Corps d'aviation et ils sont reconnaissants à nos gars de s'être montrés à la hauteur de la tâche lorsque l'occasion s'en est brusquement présentée. Je ne me propose pas de m'attarder à ce sujet pour le moment; je me contenterai d'appeler l'attention du ministre sur une question qui à mon sens mérite plus ample considération. Je veux parler des Canadiens qui se sont enrôlés dans la R.A.F. et qui désirent permuter au C.A.R.C. mais qui, jusqu'ici, n'ont pu le faire.

J'ai ici une lettre qui ne m'est parvenue qu'aujourd'hui, et je crois que le ministre serait heureux d'en entendre un extrait. Je cite:

Lorsque nous étions en service en France au début de la guerre, on nous demanda si nous désirions permuter à une escadrille canadienne avec possibilité de passer au C.A.R.C. J'ai immédiatement donné mon nom, mais nous n'en avons plus entendu parler; je suppose que c'était dû en partie à la tournure des événements.

Après mon retour de France, j'ai essayé de toutes les façons imaginables de me faire transférer au C.A.R.C. Je suis allé à Canada House et au quartier général du C.A.R.C. à Londres, mais sans succès. J'ai présenté demande sur demande à toutes les stations où j'ai séjourné, mais la réponse qu'on m'a faite était toujours la même, c'est-à-dire que c'était impossible. J'ai même fini ma période de service avec la R.A.F. mais cela ne semble même pas compter.

Depuis mon retour de France, j'ai épousé une jeune Anglaise qui fait maintenant partie du Corps auxiliaire féminin de l'armée canadienne. Comme vous le savez, ma femme est traité sur le même pied que les Canadiennes en ce qui concerne la solde, etc., tandis que moi, qui suis citoyen canadien, je serai forcé de rester dans la R.A.F. sans espoir de jamais obtenir une solde équivalente ou une promotion comme celle dont bénéficient les membres des services canadiens, à moins qu'il n'existe quelque moyen de rectifier la situation qui ne m'ait pas encore été communiqué.

Je serais heureux si vous pouviez m'informer de toute solution possible de mon cas.

Ce garçon vient d'une ville de l'Ontario. Il dit:

Je compte bien y retourner après la guerre. Ma classification dans la Royal Air Force est caporal, monteur de moteurs, catégorie II, groupe 1.

Point n'est besoin de commentaires. Le ministre est au fait de cette question et il nous a dit cet après-midi qu'il prenait des mesures afin d'y parer. Toutefois, si j'en juge plus encore par son ton que par ses paroles, il semble rencontrer une certaine opposition.

L'hon. M. POWER: Non. J'attendais qu'un certain nombre de questions eussent été posées avant de répondre. Permettez-moi de dire

cependant à l'honorable député que la question est maintenant réglée, que nous en sommes venus avec le ministère de l'Air à une entente dont avis a été donné à la Chambre le 16 février. La R.A.F. ne s'oppose plus à ce que les membres de son personnel soient transférés au Corps d'aviation royal canadien.

M. BLACKMORE: Je devrai aller me renseigner demain auprès du ministre et je serai heureux de transmettre à ce jeune homme les détails obtenus. C'est à peu près le troisième cas de ce genre qui est porté à mon attention et il semble y en avoir bien d'autres. J'allais proposer qu'au cas où la permutation de ces vaillants jeunes gens de la R.A.F. au Corps d'aviation royal canadien présenterait trop de difficultés, ce Parlement prenne les mesures voulues pour combler l'écart de solde.

Mme NIELSEN: Monsieur le président, j'ai reçu des renseignements du genre de ceux que vient de nous transmettre l'honorable préopinant. Je songe en ce moment à un jeune homme originaire de la région que j'habite; il s'est rendu en Angleterre dès l'ouverture des hostilités et il fait partie depuis lors de la R.A.F.

Cette situation alarme beaucoup les parents parce qu'il leur semble depuis longtemps que leur fils, garçon capable, ayant reçu une formation universitaire, devrait recevoir un brevet. Mais parce qu'il était dans la R.A.F. tous ses appels au C.A.R.C. ont été vains. J'ai pensé que si je signalais le cas au ministre il pourrait me donner un mot d'encouragement dont je ferais part au parents.

L'hon. M. POWER: Je serais très heureux de le faire.

Mme NIELSEN: Pendant que j'ai la parole, j'abonderai aussi dans le sens des remarques du chef de l'opposition au sujet de l'égalité de solde pour l'égalité de travail. Au cours de la même discussion, l'an dernier, j'ai dit que le Gouvernement doit non seulement reconnaître la magnifique besogne accomplie par les femmes des services auxiliaires, mais aussi le fait qu'elles ont droit à la même solde, quand elles exécutent le même travail. Sachant que le ministre de l'Air est un réaliste, un homme qui n'a pas peur des innovations ou des idées nouvelles et qui s'est toujours attelé à la besogne d'une façon admirable, j'ai cru que je gagnerais plus facilement mon point avec lui qu'avec certains autres ministres.

Nous louons tous des lèvres la belle besogne des femmes dans notre effort de guerre. Si dans les merveilleuses perspectives de progrès qui s'ouvrent devant les gens du monde